



AVIS

CONSEIL GENERAL

Réuni en séance le 13 juin 2018, en présence de 32 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte par 26 voix pour et 5 abstentions les comptes 2017 de la Municipalité et des Services industriels
2. Il accepte à l'unanimité le crédit complémentaire de CHF 600'000.- pour les intempéries 2018, portant sur CHF 350'000.- pour les Travaux publics et CHF 250'000.- pour la Bourgeoisie
3. Il accepte par 22 voix pour et 9 abstentions les mesures de refinancement proposées pour Gecal, à savoir
 - La postposition du prêt communal actuel de CHF 2'000'000.-
 - Un soutien supplémentaire de CHF 6'000'000.- dont les modalités restent à définir : cautionnement et/ou recapitalisation et/ou prêt direct

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 14 août 2018.

Fait à Bagnes, le 14 juin 2018

Le Conseil Général